

Compte rendu (Déroulé) Réunion du 14 Avril 2009
Ministère Education Nationale / AFPEN / FNAME / FNAREN

Présents :

Pour le MEN : M.NEMBRINI directeur général de l'enseignement scolaire, M.MACRON bureau des écoles, M.ALLAL chef de service adjoint au directeur général

Pour l'AFPEN : R.REDONDO président, D.TRAMONI membre du bureau

Pour la FNAREN : A.CASSARD présidente

Pour la FNAME : G.TOUIPIOL président, S.MET PARET, C.BLONDY et A.THOMAZEAU, membres du bureau

Début de la rencontre 9h30

INTRODUCTION

M.Nembrini : Le groupe de travail, qui s'est réuni plusieurs fois, a réfléchi à la difficulté scolaire et aux élèves en très grande difficulté, ceux qui font la raison d'être des réseaux d'aides. Mais il y a un dispositif pédagogique renforcé qui s'est mis en place : aide personnalisée, stage de remise à niveau (100 000 élèves pour ces vacances), Dans cet ensemble, il fallait mener une réflexion pour articuler toutes ces aides et mener aussi une réflexion sur les RASED. Le ministre a souhaité que 1500 enseignants spécialisés soient davantage rapprochés des écoles où se concentre la difficulté. Nous voulions que les enseignants spécialisés se rapprochent des écoles pour être au plus près de la difficulté. L'aide personnalisée peut venir en complément ou en amont de l'aide spécialisée et de l'aide classe.

FNAME : Dans le mail reçu vendredi après midi, veille de grand weekend, il était stipulé que les représentants du personnel ayant participé au groupe de travail seraient présents. Nous constatons qu'ils ne sont pas là.

M.Nembrini : nous souhaitons vous entendre, en tant que spécialistes, sur ce sujet de l'aide aux élèves et que vous soyez libres d'expression. Si cette réunion ne suffit pas, nous en ferons une autre.

FNAME : les 3 fédérations sont fortement attachées au dispositif RASED qui a montré toutes ses preuves auprès des élèves en difficulté. Plusieurs dispositifs pédagogiques ont effectivement été mis en place, nous avons produits plusieurs écrits pour montrer qu'aide personnalisée et aide spécialisée ne peuvent se confondre. Mais il y a inquiétude dans les RASED par rapport à des décisions prises au niveau local : inquiétudes d'une part, pour le peu de départ en formation, et d'autre part pour les postes dits sédentarisés ou surnuméraires, postes qui ont des interprétations diverses sur le terrain. Nous réaffirmons l'intérêt et l'utilité des Rased et notre attachement aux aides spécialisées (et non de soutien) et aux trois fonctions.

M. Nembrini : il s'agit bien évidemment de réseau d'aides spécialisées. Je voudrais qu'on discute sur cette articulation entre réseau et aide personnalisée. Pour la formation, nous avons demandé aux inspecteurs d'académie de proposer des candidats dans les différents secteurs de l'aide spécialisée. Nous sommes en attente de ces demandes. Il y aura des départs en formation, pour que les RASED restent efficaces sur tout le territoire et pour pouvoir remplacer les départs. Nous allons suivre cela de près, département par département.

Le temps de coordination synthèse

FNAME : Que va devenir le temps de concertation-synthèse dans cette nouvelle circulaire ?

M.Nembrini : vous devez vous inscrire dans le temps de service à savoir 27h déclinées en 24h+3h

FNAME : le temps de synthèse au sein du RASED est nécessaire pour analyser les difficultés.

M.Nembrini : Sachez que le temps passé en présence des élèves est important aussi. Il s'agit de préserver au maximum ce capital temps.

FNAREN : nous avons le recul nécessaire par rapport à l'analyse de la difficulté. Notre place s'inscrit dans le temps, notre travail doit avoir du sens. Ce qui est important c'est le maintien du dispositif RASED, et la réflexion que l'on peut mener avec les enseignants autour de la difficulté. Le fonctionnement des RASED était déjà difficile, il va devenir encore plus difficile. Comment continuer à fonctionner si les RASED sont appauvris ?

M.Nembrini : En tant que fonctionnaires, nous avons tous un seul but : que tous les élèves réussissent. Nous voulons tous aider les élèves en difficulté. Nous sommes là pour en discuter. Nous avons des choix à faire en fonction des moyens dont nous disposons. Comment faire pour que tous les élèves réussissent ? Le Rased est important avec ses différentes spécialités. Notre volonté dans ce pays, est que tous les enfants puissent accéder aux savoirs fondamentaux à l'entrée au collège. Nous sommes dans une réflexion collective pour se réorganiser.

M.Macron : il faut que l'on soit serein sur certains points : à aucun moment, il n'a été question de supprimer le principe de la coordination-synthèse. C'est la durée et l'organisation qui sont remis en cause.

Les différentes aides

FNAME : nous sommes pour l'articulation la plus efficace possible des différentes aides, mais à la lecture de ce projet de circulaire nous avons l'impression que l'aide spécialisée est reléguée après les différentes aides de l'école, alors que le RASED est l'élément clé pour réfléchir avec les enseignants des classes sur la difficulté, sur la nature, la persistance... Le réseau nous semble le moyen le plus à même de réfléchir, en équipe, sur la difficulté et quelle mise en place des différentes aides.

M.Nembrini : il est préjudiciable de mettre une aide en place trop tard. Il faut être réactif : le but de l'aide personnalisée est de mettre en place tout de suite une aide scolaire, pédagogique. Un élève de CP par exemple, qui a du mal avec la lecture pourra bénéficier de l'aide personnalisée très rapidement. L'aide personnalisé est un dispositif pointu qui va plus loin que l'aide personnalisée. Il me semble que le RASED doit être réactif lorsque la difficulté apparaît être d'une autre nature. C'est pourquoi nous avons sédentarisé 1500 maîtres spécialisés dans les écoles où se concentrent la difficulté. Nous ne pouvons pas attendre que le Rased rencontre l'enseignant, pour mettre en place l'aide personnalisée.

Le statut de psychologue

AFPEN : dans le titre de la circulaire nous sommes assimilés à des enseignants spécialisés. Nous voulons être nommés clairement. Nous aussi, les psychologues, nous orientons, conseillons, prévenons... auprès d'une population tout venant. Nous avons la fonction de professeur des écoles mais nous ne pouvons plus être reconnus comme des enseignants.

Le problème, c'est que dans la circulaire, à certains moments nous sommes dissociés, à d'autres nous sommes assimilés. Nous demandons à apparaître dans le titre de la circulaire.

M.Macron : non, ce n'est pas possible, il s'agit des RASED et dans la circulaire nous faisons référence à la circulaire 90.083.

FNAREN : ce qui manque, c'est l'apparition du temps de service comme c'était noté dans la circulaire.

M.Macron : c'est fait. Nous avons réintroduit ce temps de service dans la nouvelle circulaire : cf. page 2 (en bas de page), et la page 3.

AFPEN : nous avons l'impression que cette nouvelle circulaire s'adressait plus aux maîtres E et G.

M.Allal : sur les questions posées, cette version 4 répond aux questionnements de l'AFPEN.

Le temps de service

FNAME : Le temps de service est également spécifique pour les E et le G ?

M.Allal : nous avons annualisé les temps de concertation –relations parents, enseignants, synthèse réseau (3h/semaine crédit annualisé)-.

FNAME : pour être clair, si nous en sommes à 24h présence élèves et 3h hebdomadaires de concertation et synthèse, les 18h+les 6h d'animations pédagogiques et de conseils d'école où sont-elles ?

M.Allal : l'ORS globale ne change pas, de fait le temps devant élèves est compris entre 23 et 24 heures dans le temps réparti en 24h+3h, les animations pédagogiques sont à déduire des 24h (c'est pourquoi le temps devant élèves est compris entre 23 et 24 h), et dans les 3h annualisées sont pris en compte les conseils d'école.

Les missions

FNAME : la description de l'aide spécialisée à dominante pédagogique est courte, serait-il possible de faire référence au référentiel de compétences des enseignants spécialisés (annexe 1 du décret 2004-13 du 05-01-04)?

M.Nembrini : nous avons volontairement écourté la circulaire, mais pourquoi pas, il sera cité.

FNAREN : l'explication concernant le non-cloisonnement des aides spécialisées (ASDP et ASDR) n'est pas claire, on dit qu' « elles ne sont pas cloisonnées. » Qu'est-ce que ça signifie ?

M.Macron : cette définition des aides est extraite de la circulaire de 2002.

FNAREN : il nous semble qu'il faudrait en revoir la formulation car nous ne comprenons pas ce que cela sous-entend.

M.Allal : cela renforce pour nous les missions des RASED. Nous avons souhaité ne pas écrire les modalités de fonctionnement des RASED. Ne pas donner de modèle. Les modalités de mise en œuvre sont propres au projet de réseau et de sa manière de travailler. Il ne faut pas chercher d'interprétation à cette circulaire.

M.Nembrini : effectivement les 2 aides ne sont pas cloisonnées. Le maître E touche parfois à ce qui touche le maître G, et le maître G touche parfois de très près à la pédagogie.

Les IEN

AFPEN : nous constatons que les IEN-ASH ont disparu de cette circulaire. Pourquoi ?

M.Macron : les IEN-ASH étant aussi IEN, nous n'avons pas précisé de quel IEN il s'agit, nous pouvons le rajouter.

Le psychologue

AFPEN : au niveau des missions définies dans la circulaire de 90, ne faudrait-il pas reprendre les missions d'orientation, de travail antérieur au handicap, de médiation, etc...

M.Macron : deux hypothèses de travail, la circulaire de 90 n'est pas abrogée, la partie SH de la circulaire de 2002 va être abrogée, il y aura donc un autre texte.

AFPEN : nous pensons que la masterisation devrait pouvoir régler par un niveau bac+5 le statut des psychologues.

M.Nembrini : la masterisation est actuellement un sujet de débat.

AFPEN : nous relevons une phrase explosive dans ce projet de circulaire : « les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires participent aux animations et formations pédagogiques de la circonscription », nous demandons à enlever « pédagogiques ».

M.Nembrini : c'est la dénomination officielle : si on enlève « pédagogique » on exclut les psychologues et ils risquent de ne plus du tout assister aux animations pédagogiques.

Les formations

FNAME : pourquoi est-ce que le module d'initiative nationale de formation n'est pas cité ?

M.Macron : à ma connaissance, il y a des formations A-SH, mais pas de formation à destination des RASED dans ces modules nationaux.

FNAME : cela veut-il dire que les RASED ne font plus partie de l'A-SH ?

M.Macron : parlons alors de SH.

FNAME : il existe pourtant des stages à destination des personnels RASED.

M.Macron : c'est à vérifier, nous pourrions les mettre dans la circulaire.

FNAREN : dans le cadre de la formation continue, les associations organisent des réunions de travail. Nous avons besoin de formation plus spécifique : continuerons-nous à pouvoir organiser des formations sur le temps scolaire en tant qu'association, comme les congrès ?

M. Nembrini : On essaie de faire des textes les plus limpides possibles. Il est précisé dans ce texte « *il convient de prévoir, au plan départemental, voire académique et national, des formations spécifiques dans le champ de l'aide spécialisée* »

En maternelle

FNAME : il faudrait reformuler « *lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du PPRE ou du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle* » en enlevant « *maternelle* ».

M.Macron : les syndicats voulaient écrire maternelle, mais nous sommes d'accord avec vous. La formulation va être changée. Proposition : « *lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du PPRE (pour l'école élémentaire) ou du projet d'aide spécialisé (pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire).* »

La prévention

FNAME : quelle place de la prévention ? Nous souhaitons que les termes de prévention et de remédiation apparaissent comme dans la circulaire de 2002.

M.Macron : ces deux notions ont été remises dans la version 4. Chapitre II, premier paragraphe, c'est une contraction de deux pages de la circulaire de 2002.

AFPEN : est-il possible d'inscrire les équipes éducatives dans le temps scolaire ?

M.Macron : c'est difficile de réunir tous les partenaires sur le temps scolaire, mais pourquoi pas ? Cela relève des fonctionnements locaux.

AFPEN : donc c'est d'accord, si ce n'est pas écrit ce n'est pas interdit donc c'est possible

M. Nembrini : absolument.

Réseaux de circonscription et antennes

FNAME : nous souhaiterions revenir à la définition des RASED : il y a problème RASED et antennes, peut-on écrire 1 ou des réseaux pour ne pas restreindre le RASED à trois personnes et le risque est grand que cette partie soit interprétée de cette manière au plan local.

M.Allal : non, cela voudrait dire qu'il y a 1 réseau sur une école. C'est impossible. Un Rased par circonscription. D'ailleurs dans la phrase le pluriel a été ajouté.

M.Macron : nous ne voulions pas induire un fonctionnement, en nommant 1 RASED = 1 G, 1 E, 1 psy. Le réseau de circonscription s'organise sur la circonscription. Au réseau de circonscription de s'organiser en antennes. La rédaction de la circulaire est claire.

Les surnuméraires et/ou sédentarisés et les suppressions

FNAME : note de service du 3 mars sur les enseignants surnuméraires : les enseignants surnuméraires sont nommés sur une ou 2 écoles. Pourquoi continuer à parler d'enseignants surnuméraires et créer des postes à profil option E ou G dits surnuméraires en Rased alors que ces enseignants apparaissent dans la nouvelle circulaire ?

MEN : ces enseignants font partie des Rased.

FNAME : ces postes d'enseignants surnuméraires apparaissent au mouvement sous une appellation différente de ce qui existait.

M.Macron : les postes RASED n'ont jamais été étiquetés Rased. Les codes des postes sont référencés poste E ou poste G.

M.Allal : nous avons demandé à ce que le code des postes ne change pas.

M.Macron : ce qui est écrit a donc été ignoré.

AFPEN : il y a des codes enseignant de classe spécialisée.

FNAME : quel est l'articulation entre la note de service du mois de mars et la circulaire par rapport aux maîtres surnuméraires ?

M.Nembrini : Nous avons passé beaucoup de temps sur les personnels, et nous voulons que ces enseignants surnuméraires fassent parti des Rased.

Je voudrais que l'on échange sur ceux pour qui on est là : les élèves ? Comment voyez-vous votre situation de surnuméraire dans une école lorsqu'elle comprend un nombre élevé d'élèves en grande difficulté ? Comment analysez-vous votre action dans ce nouveau contexte ? Dans le cas d'enseignants surnuméraires (1500 sur 1 ou 2 écoles), avez-vous envisagé votre intervention dans les écoles ? L'observation dans les classes par exemple.

(moment de flottement devant ce questionnaire)

Recentrons : pourquoi sommes-nous là ? En clair comment voyez-vous votre place sur ces postes surnuméraires ? Quelles actions dans cette nouvelle fonction ?

Comme vous acquiescez à cette circulaire, vous vous intégrez donc à ce mode d'organisation.....

FNAREN : nous n'acquiesçons pas à la création des surnuméraires, nous la subissons....

M.Nembrini : mais il y a bien des écoles où se concentre la difficulté ?

FNAME : ce n'est pas en isolant 1 personne sur 1 école que l'on aura le regard qu'il faut sur la difficulté, les regards pluriels sont importants, et je ne pense pas que les surnuméraires soient une réponse adaptée à la difficulté.

Le RASED est un dispositif piloté par l'IEN, pourquoi créer ces postes surnuméraires et pourquoi l'IEN ne déciderait-il pas de la priorité en détachant des personnels Rased de façon provisoire.

M.Nembrini : dans certaines écoles nous avons constaté une concentration de la difficulté scolaire, le maître surnuméraire sera le référent de cette école (chance pour cette école d'avoir des personnels spécialisés). Nous avons besoin d'une articulation pour servir en tant réel les besoins des élèves.

FNAME : sur le terrain, ce ne sera pas le cas : le réseau n'interviendra plus sur les écoles dotées d'un surnuméraire, on ne peut donc pas parler d'une articulation réelle.

M.Macron : il s'agit d'une interprétation : rien n'interdit au Rased d'intervenir sur une école avec surnuméraire.

FNAME : de plus, ce sont des postes provisoires ?

M.Nembrini : oui, ce sont des postes surnuméraires pour un an. Nous avons pris des précautions et nous sommes attentifs aux personnes. Nous insistons sur la qualification de ces personnels.

FNAREN : qu'est-ce qui a motivé la suppression des postes Rased ?

M.Nembrini : tous les maîtres spécialisés de France continuent à exercer en Rased : il n'y a pas eu un seul poste d'enseignant spécialisé fermé. Les postes fermés sont ceux qui n'étaient pas pourvu d'enseignants spécialisés.

FNAREN, FNAME, AFPEN : c'est faux, nous avons dans nos départements des exemples qui démontrent le contraire, et beaucoup de collègues sont concernés.

FNAREN : expliquez-nous le **ce** paradoxe : d'un côté vous nous dites que nous sommes les spécialistes de la difficulté et de l'autre on supprime 3000 postes avec comme objectif de travailler mieux ? C'est difficilement entendable, il fallait faire évoluer les missions d'accord, mais en supprimant les postes... nous ne comprenons pas.

M.Nembrini : votre raisonnement ne prend pas en compte les autres aides. C'est une nouveauté dans l'école publique depuis qu'elle existe. Il n'y avait que de l'aide collective (en classe), l'aide personnalisée répond à une aide plus individuelle.

Le handicap

AFPEN : « *l'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, alors même que leurs potentialités intellectuelle et mentale sont satisfaisantes* ». A quels enfants cette phrase renvoie-t-elle ?

M.Allal : c'est pour faire la distinction avec les élèves handicapés.

FNAREN : Attention avec la loi de 2005, il ne me semble pas bienvenu de mettre le handicap en exergue. On ne peut pas d'un côté inclure et de l'autre exclure. Il y a contradiction !

M.Nembrini : effectivement, il faut changer la formulation.

FNAME : quand est-ce que cette circulaire paraîtra ? Avant ou avec la circulaire sur le handicap.

M.Nembrini : en même temps si possible. Cette circulaire s'adresse au traitement de la difficulté scolaire. Le handicap fera l'objet d'une prochaine circulaire.

Conclusion

M. Nembrini : Notre rencontre était bien venue, sans la présence syndicale. La représentation syndicale, c'est autre chose. Nous vous remercions de cet échange direct avec une lecture spécialiste du texte, c'était utile.

Fin de la rencontre. 11h35